

**MAC CROISSANCE FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D :4.433.825, un actif net de D :4.411.191 et un déficit de D :250.561, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation

financière du fonds au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 13,45% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Par ailleurs, les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 25,23% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	<u>2 815 094</u>	<u>5 298 229</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 372 254	3 101 198
Obligations et valeurs assimilées		302 503	1 808 764
Titres OPCVM		140 337	388 267
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 618 731</u>	<u>3 011 344</u>
Placements monétaires	5	499 897	1 499 187
Disponibilités		1 118 834	1 512 157
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>2 400</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 433 825</u>	<u>8 311 973</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	22 027	151 282
Autres créditeurs divers	9	607	739
TOTAL PASSIF		<u>22 634</u>	<u>152 021</u>
ACTIF NET			
Capital	12	4 374 266	8 159 418
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		23	20
Sommes distribuables de l'exercice en cours		36 902	514
ACTIF NET		<u>4 411 191</u>	<u>8 159 952</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 433 825</u>	<u>8 311 973</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	102 889	178 758
Dividendes		38 642	100 524
Revenus des obligations et valeurs assimilées		64 247	78 234
Revenus des placements monétaires	7	37 578	54 011
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		140 467	232 769
Charges de gestion des placements	10	(72 405)	(208 249)
REVENU NET DES PLACEMENTS		68 062	24 520
Autres charges	11	(18 349)	(13 944)
RESULTAT D'EXPLOITATION		49 713	10 576
Régularisation du résultat d'exploitation		(12 811)	(10 062)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		36 902	514
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 811	10 062
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		99 896	31 795
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(348 793)	1 033 440
Frais de négociation		(51 377)	(108 385)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(250 561)	967 426

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>(250 561)</u>	<u>967 426</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	49 713	10 576
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	99 896	31 795
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(348 793)	1 033 440
Frais de négociation	(51 377)	(108 385)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(305)</u>	<u>(84 384)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(3 497 895)</u>	<u>3 092 021</u>
Souscriptions		
- Capital	76 815	3 904 972
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 361)	361 802
- Régularisation des sommes distribuables	472	21 800
Rachats		
- Capital	(3 812 893)	(1 052 555)
- Régularisation des sommes non distribuables	251 740	(144 860)
- Régularisation des sommes distribuables	(13 489)	(1 958)
- Droits de sortie	1 821	2 820
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(3 748 761)</u>	<u>3 975 063</u>
ACTIF NET		
En début de période	8 159 952	4 184 889
En fin de période	4 411 191	8 159 952
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	44 608	26 386
En fin de période	24 182	44 608
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>182,416</u>	<u>182,926</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(0,27%)</u>	<u>16,64%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.5-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.7-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.8-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value

potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.9-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 2.815.094 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 075 717	2 372 254	53,78%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		2 075 717	2 372 254	53,78%
ARTES	19 844	184 946	190 542	4,32%
ASTREE	2 434	209 351	175 248	3,97%
ATL	5 000	25 000	27 430	0,62%
ADWYA	20 085	139 118	141 439	3,21%
CARTHAGE CEMENT	104 000	255 670	421 512	9,56%
MONOPRIX	2 000	56 040	56 632	1,28%
SALIM	14 500	356 116	434 942	9,86%
SOTUVER	15 936	154 363	151 567	3,44%
TELNET	45 000	338 890	394 470	8,94%
TPR	63 598	356 223	378 472	8,58%
Titres OPCVM		140 621	140 337	3,18%
FCP SERENA	750	75 595	73 328	1,66%
FCP VIVEO	582	65 026	67 009	1,52%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		249 750	302 503	6,86%
<u>Obligation de sociétés</u>		90 000	93 456	2,12%
Emprunt obligataire Amen Bank	1 500	90 000	93 456	2,12%

Bons du Trésor Zéro Coupons		159 750	209 047	4,74%
BTZC 10/2016	300	159 750	209 047	4,74%
TOTAL		2 466 088	2 815 094	63,82%
Pourcentage par rapport au total des actif				63,49%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2010	4 946 695	155 176	196 358	5 298 229	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	6 827 922			6 827 922	
Titres OPCVM	1 757 186			1 757 186	
Bon du trésor zéro coupon	990 450			990 450	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions côtées	(7 661 634)			(7 661 634)	(337 668)
Titres OPCVM	(1 996 631)			(1 996 631)	376
Obligations de sociétés	(15 000)			(15 000)	-
Bon du trésor et assimilables	(1 019 700)			(1 019 700)	
Bon du trésor zéro coupon	(1 363 200)			(1 363 200)	(11 501)
* Plus ou moins values					
Actions côtées			104 769	104 769	
Bon du trésor et assimilables			3 612	3 612	
Titres OPCVM			(8 485)	(8 485)	
* Intérêts courus		(102 424)		(102 424)	
Soldes au 31 décembre 2011	2 466 088	52 752	296 254	2 815 094	(348 793)
	2 466 088			2 815 094	-348793
	0			0	0

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 499.897, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 04/01/2012 (au taux de 3,10%)	Amen Bank	499 656	499 897	11,33%
TOTAL		499 656	499 897	11,33%
Pourcentage par rapport au total des actif			11,27%	

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 102.889, contre un solde de D : 178.758 au 31 décembre 2010, et se détaillent comme suit :

	2011	2010
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	38 642	100 524
des titres OPCVM	28 720	89 548
	9 922	10 976
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	64 247	78 234
intérêts des BTA et BTZC	3 805	4 637
	60 442	73 597
TOTAL	102 889	178 758

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 37.578 contre D : 54.011 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2011	2010
Intérêts des certificats de dépôts	26 915	50 554
Intérêts des dépôts à vue	10 663	3 457
TOTAL	37 578	54 011

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 22.027, contre un solde de D : 151.282 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	13 752	141 943
Rémunération du dépositaire	1 389	2 605
Rémunération du CAC	6 886	6 734
Total	<u>22 027</u>	<u>151 282</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 607, contre un solde de D : 739 à la clôture de l'exercice précédent, et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 72.405, contre un solde de D : 208.249 au 31 décembre 2010, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	65 823	199 866
Rémunération du dépositaire	6 582	8 383
Total	<u>72 405</u>	<u>208 249</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 18.349 contre un solde de D : 13.944 au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CAC	6 248	5 957
Redevance du CMF	5 578	7 104
Services bancaires et assimilés	118	96
Autres	6 406	787
Total	<u>18 349</u>	<u>13 944</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	8 159 418
Nombre de parts émises	44 608
Nombre de copropriétaires	86

Souscriptions réalisées

Montant	76 815
Nombre de parts émises	420
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(3 812 893)
Nombre de parts rachetées	(20 846)
Nombre de copropriétaires sortants	(29)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	99 896
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(348 793)
Régularisation des sommes non distribuables	249 379
Droits de sortie	1 821
Frais de négociation	(51 377)

Capital au 31-12-2011

Montant	4 374 266
Nombre de parts	24 182
Nombre de copropriétaires	61

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	2011	2010	2009	2008	2007
Revenus des placements	5,809	5,218	5,094	4,023	5,097
Charges de gestion des placements	(2,994)	(4,668)	(3,095)	(2,044)	(1,867)
Revenus net des placements	2,815	0,550	1,999	1,978	3,230
Autres produits	-	-	-	0,001	-
Autres charges	(0,759)	(0,313)	(0,306)	(0,339)	(0,393)
Résultat d'exploitation (1)	2,056	0,237	1,694	1,640	2,837
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,530)	(0,226)	0,371	0,196	(0,486)
Sommes distribuables de l'exercice	1,526	0,012	2,065	1,836	2,351
Variation des plus (ou moins) values potentielles	4,131	0,713	5,691	1,368	(2,053)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(14,424)	23,167	10,891	8,877	1,100
Frais de négociation	(2,125)	(2,430)	(2,629)	(2,692)	(1,848)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(12,417)	21,450	13,953	7,553	(2,801)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,361	21,687	15,647	9,193	0,036
Droits de sortie	0,075	0,063	0,024	2,029	0,782
Résultat non distribuable de l'exercice	(12,342)	21,513	13,977	9,582	(2,019)
Régularisation du résultat non distribuable	10,313	4,863	2,489	0,464	3,290
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,029)	26,377	16,466	10,046	1,271
Valeur liquidative	182,416	182,926	158,603	141,908	132,378
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,64%	2,73%	2,06%	1,49%	1,42%
Autres charges / actif net moyen	0,42%	0,18%	0,20%	0,25%	0,30%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,84%	0,01%	1,37%	1,34%	1,79%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
 - Une commission de succès si MAC CROISSANCE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.
- L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.